

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022



N° d'épreuve FFM-----	13	Club-----	C1656 - BOUILLAC MOTO SPORT
Date-----	3 avril 2022	Organisateur technique -	220245 - M GAUTIE HERVE
Lieu-----	Bouillac (82)	Email-----	fam.destarac@wanadoo.fr
		Téléphone-----	06 84 14 04 02

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Enduro et Endurance Tout Terrain Occitanie 2022 est disponible sur <https://www.lmoc.fr/reglement-endurance-tout-terrain-2022/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOC
Président du Jury-----	260827 - M BONNAFOUS HENRY-----	Désignation LMOC
Jury-----	243723 - M PENA JEAN PAUL-----	Désignation LMOC
Jury-----	128443 - Mme SALESSES ANNE-MARIE-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable-----	215067 - M BOY DANIEL-----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL-----	Désignation LMOC
Commissaire technique-----	020979 - M RIZON ALAIN-----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage-----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE-----	Désignation LMOC
Chronométrateur-----	317458 - Mme BOUCHARECHAS VALERIE-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs-----	002797 - Mme BALEUR PAULETTE-----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Les pilotes Open LJ doivent remettre un chèque de caution de 200€ en échange du prêt du transpondeur. Voir le règlement complet sur <https://www.lmoc.fr/>

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie Moto Solo <i>Scratch Elite</i> <i>National : E1 - E2 - E3 - Vétéran - Junior 125 - Féminin</i>	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 55€
Championnat Occitanie Moto Duo* <i>Scratch Elite</i> <i>National : E1 - E2 - E3 - Vétéran - Junior 125 - Féminin</i> <i>National Père / Fils</i>	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 80€
Open LJ Solo <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 15 ans mini (LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 55€
Open LJ Duo* <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 13 ans mini (LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 80€

*Pour les catégories Duo : l'équipage doit être composé d'au moins un pilote de 15 ans minimum.





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Denis Porte		
Nombre de secouristes-----	12	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Montauban (82)	Temps de trajet (en min)-----	45 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Circuit d'endurance
Adresse-----	Moutifle, 82600 Bouillac
Longueur du circuit-----	12,5 km
Largeur minimale-----	5 m sur au moins 70% du circuit
Nombre de commissaires de piste--	10 OCP
Capacité Moto -----	360

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 18/02/22	Date : Le 21/02/2022	Date : 16/03/2022 - Visa 22/0186
		Numéro :
	PO/ Kevin PAGES  	

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022



HORAIRES PREVISIONNELS

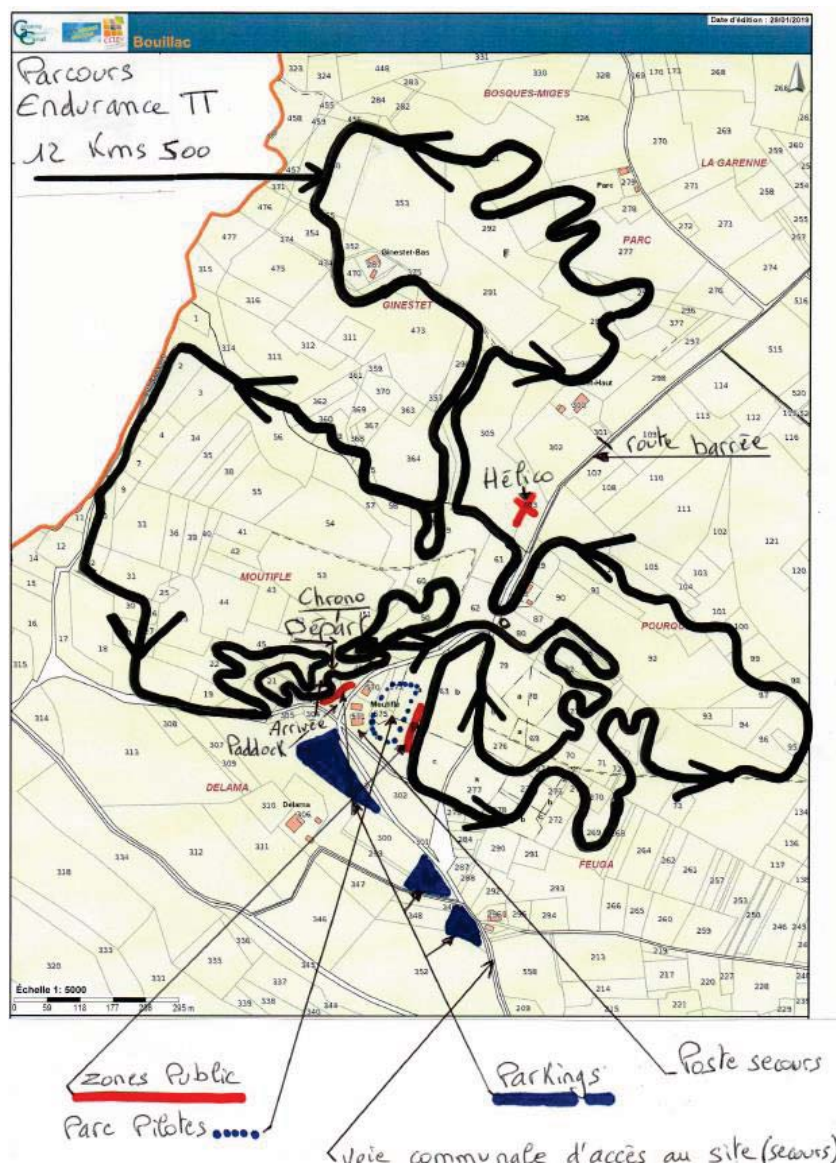
Samedi 2 avril 2020

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 3 avril 2020

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	10h00	Contrôles administratifs et techniques		
10h30	11h30	Essais libres (1 tour minimum obligatoire)	ETT Duo et Solo	1h00
11h30	13h00	Entracte (repas)		
13h00	13h30	Mise en grille	ETT Duo et Solo	30'
13h30		Départ 1	ETT Duo	4h00
13h30		Départ 2	ETT Solo	2h00
15h30		Arrivée	ETT Solo	
17h30		Arrivée	ETT Duo	
18h15		Remise des prix		
19h30		Fin		

PLAN DU PARCOURS D'ENDURANCE TOUT TERRAIN



ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations automobiles

(articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

BOUILLAC MOTO SPORT LIEU-DIT VERDUN - 82500 ESCAZEUX

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 10950956404 garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **ENDURO-KID ET ENDURANCE TT DE BOUILLAC** se déroulant à **MOUTIFLE - BOUILLAC** du **02/04/2022** au **03/04/2022**.

Cette attestation est valable du **02/04/2022 à 7:00** au **03/04/2022 à 19:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **7 mars 2022**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme